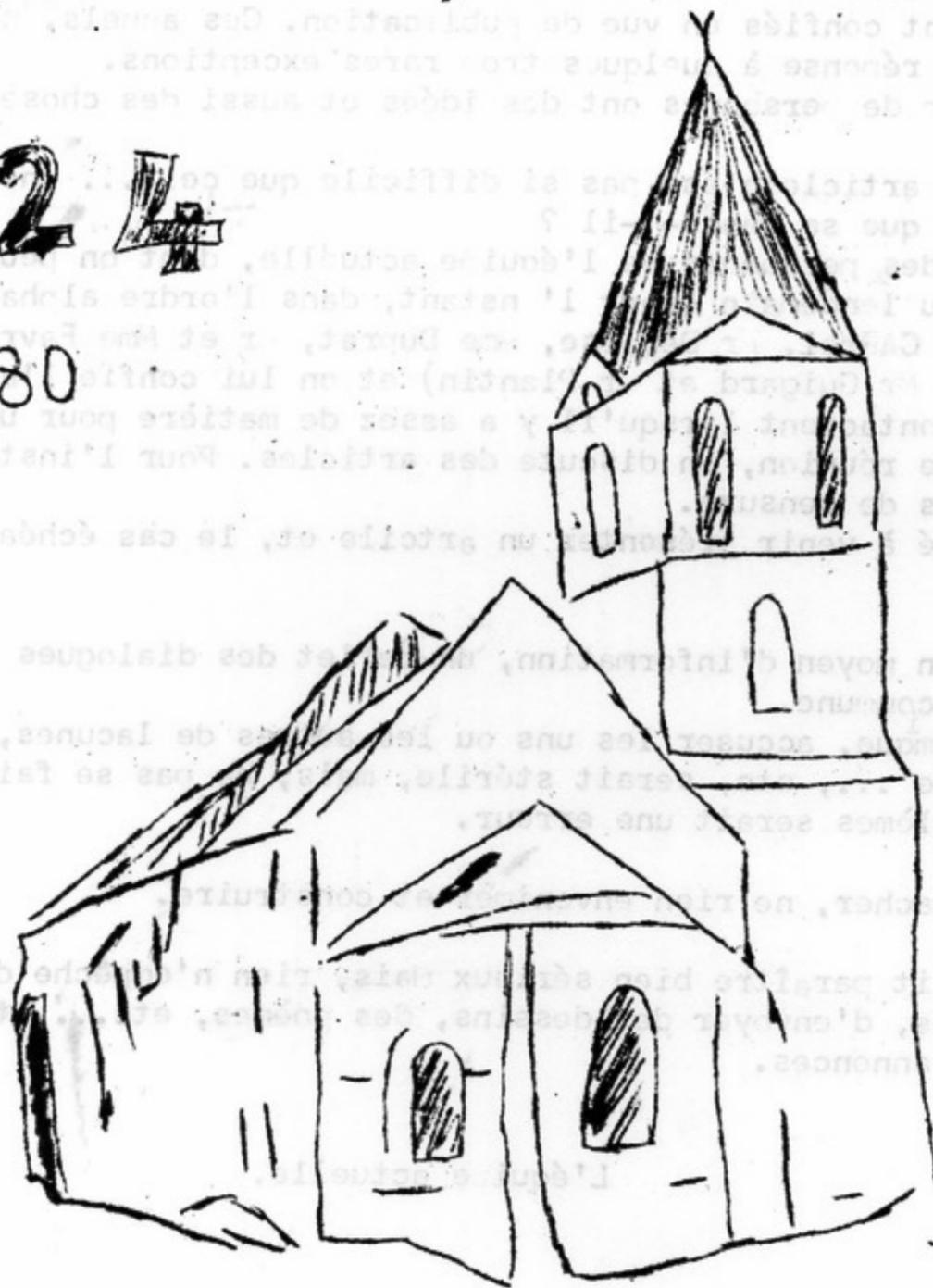


ECHOS

DE L'UNIVERS

N° 24

Nov. 80



EDITORIAL

Comment fonctionne l'Echo de Lhuis.

Né de la volonté de certaines personnes d'informer sur la vie locale, l'Echo de Lhuis suit son petit bonhomme de chemin depuis 3 ans et demi. L'équipe du début n'a guère changé et c'est un peu dommage. Du sang neuf peut toujours apporter un nouveau ton, insuffler un nouvel esprit.

Nous sommes tous très contents de l'accueil qui lui a été réservé ; tous les appels financiers sont été bien entendus, ce qui prouve que l'"Echo" correspond à un besoin profond ressenti par la communauté lhuisarde.

Nous avons déjà plusieurs fois, fait des appels pour que des articles, des sujets nous soient confiés en vue de publication. Ces appels, par contre, sont restés sans réponse à quelques trop rares exceptions. Pourtant beaucoup de personnes ont des idées et aussi des choses à dire...

Rédiger un petit article n'est pas si difficile que cela... Une fois l'article écrit, que se passe-t-il ?

On contacte une des personnes de l'équipe actuelle, dont on peut faire partie du jour au lendemain (pour l'instant, dans l'ordre alphabétique : Mme Buisson, Mme CARREL, Mr Deglise, Mme Duprat, Mr et Mme Favre, Mme Gally, Mr Garin, Mr Guigard et Mr Plantin) et on lui confie l'article. Les membres se contactent lorsqu'il y a assez de matière pour un numéro, et lors d'une petite réunion, on discute des articles. Pour l'instant, il n'y a guère eu de cas de censure.

Chacun est invité à venir présenter un article et, le cas échéant le défendre.

L'Echo se veut un moyen d'information, un reflet des dialogues et des problèmes de la commune.

Faire de la polémique, accuser les uns ou les autres de lacunes, de manque de..., de trop de..., etc, serait stérile, mais, ne pas se faire le reflet de certains problèmes serait une erreur.

Ne rien cacher, ne rien envenimer et construire.

Tout cela pourrait paraître bien sérieux mais, rien n'empêche de faire des articles amusants, d'envoyer des dessins, des poèmes, etc... et pourquoi pas des petites annonces.

L'équipe actuelle.

COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 NOVEMBRE 1980

Le Conseil Municipal au complet a examiné les questions suivantes:

1 - BUDGET:

Monsieur le Percepteur LAGNIEU est venu présenter le budget au Conseil Municipal:

COMPTE ADMINISTRATIF 1979

Section FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	: Prévision	: Réalisation	:
60 - Denrées et fournitures	: 37.000,--	: 35.362,38	:
61 - Frais de Personnel	: 137.682,--	: 125.383,30	:
62 - Impôts et taxes	: 4.000,--	: 3.743,--	:
63 - Travaux	: 263.661,39	: 199.307,66	:
64 - Participation et contingent	: 40.118,70	: 36.057,77	:
65 - Subvention	: 16.200,--	: 15.990,67	:
66 - Frais de gestion	: 42.300,--	: 38.153,11	:
67 - Intérêts emprunts	: 88.203,35	: 84.520,13	:
85 - Prélèv. dép. investissement	: 57.566,18		:
TOTAL DEPENSES	: 690.401,33	: 536.518,02	:
Excédent fonctionnement		: 204.474,11	:
TOTAL		: <u>740.992,13</u>	:

<u>RECETTES</u>	:	:	:
70 - Produits exploitation	: 40.000,--	: 66.407,30	:
71 - Produits domaniaux	: 50.300,--	: 58.387,93	:
72 - Produits financiers	: 1.500,--	: 3.305,70	:
73 - Recouv. Subvention	: 33.940,--	: 56.104,84	:
74 - Part d'anc. prod. fiscaux	: 185.188,12	: 185.188,12	:
75 - Impôts indirects	: 16.667,92	: -8.792,92	:
77 - Impôts directs	: 230.030,--	: 230.030,--	:
82 - Produits antérieurs	: 132.775,29	: 132.775,29	:
Excédent reporté			:
	: 690.401,33	: 740.992,13	:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1980 - SECTION FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	: primitif	: proposition:	:
	: 1980	: pour supplém.:	
60 - Denrées et fournitures	: 40.000,--	: 19.000,--	:
61 - Frais de personnel	: 148.182	: 10.000,--	:
62 - Impôts et taxes	: 4.300,--	: 100,--	:
63 - travaux	: 234.641,65	: 72.058,35	:
64 - Part. et contingent	: 41.522,49	: 450,--	:
65 - Subvention	: 17.220,--	: 1.250,--	:
66 - Frais gestion générale	: 40.300,--	: 3.000,--	:
67 - Intérêts emprunts	: 95.840,47		:
85 - Prél. dépenses, investissement	: 47.946,97	: 130.470,18	:
Total dépenses	: 669.953,58	: 234.328,53	:

RECETTES

		Primitif	proposition
		1980	pour supplém.:
70 -	Vente produit exploitation	64.000,--	:
71 -	Produits domaniaux	60.023,58	21.000,--
72 -	Produits financiers	1.940,--	:
73 -	Recouvrement subvention	30.000	3.600,--
74 -	Dt globale fonctionnement	228.914,--	:
75 -	Impôts indirects	16.610,--	5.254,42
77 -	Contributions directes	268.466	:
82 -	Produits antérieurs	:	204.474,11
	excédent fonctionnement	-----	-----
		669.953,58	234.328,53

COMPTE ADMINISTRATIFSECTION INVESTISSEMENTDEPENSES REALISEES :

Remboursement dette	90.722,55
Acquisition terrain	49.653,40
Réparation presbytère	11.810,27
Electrification église	15.067,90
Aménagement poste	152.134,81

Voirie	62.796,05
Eclairage public	50.937,31
Part Syndicat	136.561,95

RECETTES REALISEES

Intégration en annuité	136.561,95
Sub F.S.I.R.	3.687,--
Sub. équipement four	5.265,--
Part. éclairage église	3.000,--
Fonds comp. T.V.A.	8.086,--
Emprunt stade	94.000,--
" voirie	48.410,--
" four	14.240,--
Prod. plafond légal densité	2.342,84
Revers.Crédit foncier	705,94
Recouvrement créance	41.491,--
Excédent reporté	295.495,23

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - SECTION INVESTISSEMENTDépenses prévues:

- Réfection presbytère	1.657,65
- Aménagement poste	8.013,62
- Aménagement stade	123.000,--
- Voirie	65.792,20
- Mobilier et matériel	42.654,32
- Eclairage public	33,30
- Bâtiment pompiers	30.000,--
- Appartement VIOLLET	28.000,--
- Isolation école	4.500,--

Recettes prévues :

Prélèvement sur recettes fonct.	130.470,16
Fonds F.V.A.	3.185
Vente tables scolaires	1.400,--
Part. Pompiers	9.584,--
Part. versée pour commune moins de 10000 hab.	2.980,38

2 - Le Conseil Municipal donne un avis favorable à une demande de M. MIGLIETI (Milieu) pour la construction d'un auvent attenant à sa maison.

3 - Coupes affouagères:

L.O.N.F. a ouvert à l'affouage pour l'année 1980 - 1981, un lot de 8 Ha "Aux Terrasses".

Réservé à la consommation familiale (donc interdit à la vente) ce bois ne peut être alloué qu'à des résidents (minimum de 6 mois de présence continue).

Le droit d'affouage sera fixé en divisant la valeur de la coupe (6.000 frs estimation O.N.F.) par le nombre d'affouagistes inscrits.

Les lots balisés par l'O.N.F. et trois "garants" seront attribués par tirage au sort.

Les inscriptions ont été closes le 15 novembre 1980.

4 - La salle dite "Club des jeunes" sera mise à la disposition des activités "danse et judo". (gratuitement par la commune).

Une participation annuelle de 200 frs sera versée à chaque utilisateur, pour l'entretien du club.

5 Travaux église :

Après confrontation avec les responsables des "Beaux Arts" et "Monuments de France" Mr le Maire a pu faire adopter le devis de M. CATCEL, pour un remaniage (tuiles et charpente) du toit du transept.

Ce devis s'élève à 27.000 frs, au lieu de 200.000 frs prévus par les services cités plus haut, services qui n'ont d'ailleurs pas pu justifier de l'emploi, comme ils n'ont pas pu expliquer avec précision à quoi avaient été utilisés les fonds déjà versés par la commune, lors du premier lancement des travaux.

6 - Le renouvellement du bail VIOLLET sera examiné au cours d'une prochaine séance, après étude des diverses données qui manquaient ce soir, entre autre la possibilité pour l'intéressé de percevoir ou non l'allocation logement.

7 - La conseil fixe à 300 frs par mois, sur 9 mois; l'indemnité à demander à M. BUISSIÈRES instituteur pour le chauffage de son logement au centre ménager.

8 - M. DEGLISE fait part des inquiétudes qu'on peut avoir quant à l'avenir du bureau de poste de LHUIS, et au maintien intégral de sa structure et de ses activités actuelles, particulièrement à la suite du vote du budget 1981 des P.T.T, en régression par rapport aux années précédentes, compte tenu de l'inflation actuelle.

Il indique qu'il serait souhaitable qu'une tournée supplémentaire soit rattachée à notre centre de distribution: celle desservant St BENOIT semblant tout indiquée.

S'étant renseigné, M. DEGLISE communique au Conseil Municipal, la lettre que lui a adressée Mr le Directeur Départemental des Postes.

RECETTES

		Primitif	: proposition	:
		1980	: pour supplém.:	:
70 -	Vente produit exploitation	64.000,--	:	:
71 -	Produits domaniaux	60.023,58	: 21.000,--	:
72 -	Produits financiers	1.940,--	:	:
73 -	Recouvrement subvention	30.000	: 3.600,--	:
74 -	Dt globale fonctionnement	228.914,--	:	:
75 -	Impôts indirects	16.610,--	: 5.254,42	:
77 -	Contributions directes	268.466	:	:
82 -	Produits antérieurs	:	: 204.474,11	:
	excédent fonctionnement	-----	-----	-----
		669.953,58	: 234.328,53	:

COMPTE ADMINISTRATIFSECTION INVESTISSEMENTDEPENSES REALISEES :

Remboursement dette	90.722,55
Acquisition terrain	49.653,40
Réparation presbytère	11.810,27
Electrification église	15.067,90
Aménagement poste	152.134,81

Voirie	62.796,05
Eclairage public	50.937,31
Part Syndicat	136.561,95

RECETTES REALISEES

Intégration en annuité	136.561,95
Sub F.S.I.R.	3.687,--
Sub. équipement four	5.265,--
Part. éclairage église	3.000,--
Fonds comp. T.V.A.	8.086,--
Emprunt stade	94.000,--
" voirie	48.410,--
" four	14.240,--
Prod. plafond légal densité	2.342,84
Revers.Crédit foncier	705,94
Recouvrement créance	41.491,--
Excédent reporté	295.495,23

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - SECTION INVESTISSEMENTDépenses prévues:

- Réfection presbytère	1.657,65
- Aménagement poste	8.013,62
- Aménagement stade	123.000,--
- Voirie	65.792,20
- Mobilier et matériel	42.654,32
- Eclairage public	33,30
- Bâtiment pompiers	30.000,--
- Appartement VIOLLET	28.000,--
- Isolation école	4.500,--

Recettes prévues :

Prélèvement sur recettes fonct.	130.470,16
Fonds T.V.A.	3.185
Vente tables scolaires	1.400,--
Part. Pompiers	9.584,--
Part. versée pour commune moins de 10000 hab.	2.980,38

2 - Le Conseil Municipal donne un avis favorable à une demande de M. MIGLIETI (Milieu) pour la construction d'un auvent attenant à sa maison.

3 - Coupes affouagères:

L.O.N.F. a ouvert à l'affouage pour l'année 1980 - 1981, un lot de 8 Ha "Aux Terrasses".

Réservé à la consommation familiale (donc interdit à la vente) ce bois ne peut être alloué qu'à des résidents (minimum de 6 mois de présence continue).

Le droit d'affouage sera fixé en divisant la valeur de la coupe (6.000 frs estimation O.N.F.) par le nombre d'affouagistes inscrits.

Les lots balisés par l'O.N.F. et trois "garants" seront attribués par tirage au sort.

Les inscriptions ont été closes le 15 novembre 1980.

4 - La salle dite "Club des jeunes" sera mise à la disposition des activités "danse et judo". (gratuitement par la commune).

Une participation annuelle de 200 frs sera versée à chaque utilisateur, pour l'indemnisation du chauffage.

5 Travaux église :

Après confrontation avec les responsables des "Beaux Arts" et "Monuments de France" Mr le Maire a pu faire adopter le devis de M. CATCEL, pour un remaniage (tuiles et charpente) du toit du transept.

Ce devis s'élève à 27.000 frs, au lieu de 200.000 frs prévus par les services cités plus haut, services qui n'ont d'ailleurs pas pu justifier de l'emploi, comme ils n'ont pas pu expliquer avec précision à quoi avaient été utilisés les fonds déjà versés par la commune, lors du premier lancement des travaux.

6 - Le renouvellement du bail VIOLLET sera examiné au cours d'une prochaine séance, après étude des diverses données qui manquaient ce soir, entre autre la possibilité pour l'intéressé de percevoir ou non l'allocation logement.

7 - La conseil fixe à 300 frs par mois, sur 9 mois; l'indemnité à demander à M. BUISSIÈRES instituteur pour le chauffage de son logement au centre ménager.

8 - M. DEGLISE fait part des inquiétudes qu'on peut avoir quant à l'avenir du bureau de poste de LHUIS, et au maintien intégral de sa structure et de ses activités actuelles, particulièrement à la suite du vote du budget 1981 des P.T.T, en régression par rapport aux années précédentes, compte tenu de l'inflation actuelle.

Il indique qu'il serait souhaitable qu'une tournée supplémentaire soit rattachée à notre centre de distribution: celle desservant St BENOIT semblant tout indiquée.

S'étant renseigné, M. DEGLISE communique au Conseil Municipal, la lettre que lui a adressée Mr le Directeur Départemental des Postes.

Il ressort de ce courrier, que du fait que le hameau de Glandieu est à cheval sur ces deux communes, St Benoit ne peut être dissocié de BREGNIER-CORDON, actuellement rattaché au centre de BELLEY.

Mr le Directeur Départemental conclut ainsi sa lettre:

"Votre proposition, dans le contexte actuel, ne manque pas d'intérêt. Néanmoins, compte-tenu de la situation particulière de Glandieu, il n'est pas concevable d'envisager une suite favorable sans dissocier également BREGNIER-CORDON du centre de distribution de BELLEY. Je ne suis pas persuadé qu'une telle proposition soit de nature à emporter l'adhésion tant de la municipalité de BREGNIER CORDON que de ses administrés".

Cette réserve est confirmée par une lettre de Mr le Maire de BREGNIER CORDON qui, interrogé par M. DEGLISE, sur l'éventualité de ce rattachement, ne le pense pas possible.

M. DEGLISE indique que, vu l'enjeu pour LHUIS, il serait souhaitable d'avoir des renseignements complémentaires et les contacts que cela nécessite.

- Après avoir rappelé le statut du bâtiment abritant les logements de la gendarmerie et souligné, qu'à brève échéance, la commune en deviendra propriétaire, donc responsable, M. DEGLISE indique que des problèmes s'y posent: infiltrations provoquant des dégâts considérables et répétés dans certains appartements.

Si ce bâtiment comporte des défauts de construction, il convient que la société en ayant actuellement la gestion fasse le nécessaire pour y remédier et ce, avant que la commune en ait la responsabilité.

M. DEGLISE informe le Conseil Municipal que suite à une lettre qu'il a, à titre personnel, adressée en Préfecture afin de s'informer sur les recours que pouvait avoir la commune dans un tel cas, les responsables de la société gérante sont venus sur place pour évaluer les travaux à réaliser.

Il propose que la **Municipalité**, en tant que futur propriétaire, s'informe sur la nature de ces travaux, ce qui les motive, et en suive l'exécution.

Suite à ces deux informations, Mr POUCHOY et Monsieur le Maire expriment leur regret de telles initiatives individuelles, conduites en marge de l'action du Conseil Municipal.

M. DEGLISE indique que pour lui, il ne s'agit que d'obtenir des renseignements pouvant motiver ou aider cette action.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

.....

AMICALE "LOISIRS ET DETENTE" - CLUB 3e AGE

Au cours de son assemblée générale du 2 octobre 1980, le conseil d'administration et le bureau de l'amicale ont été renouvelés.

Conseil d'Administration

Messieurs LYANDRAT, BONSAQUET, GIROUD et TERRIER, mademoiselle ROUX, Mesdames MAYE, MOSER, GIROUD, MERCIER, CARREL et GIRARD.

Bureau

Président : M. Giroud Alphonse

Vice-présidentes : Mesdames Maye et Moser

Trésorier : M. Lyandrat Arius

adjoint : M. Bonsacquet Lucien

Secrétaire : Mme Carrel Simone

adjointe : Mme Giroud Antoinette

Les nouveaux élus ont immédiatement pris leurs fonctions et le 5 octobre, une sortie à PALADRU, réunissant une trentaine de participants a été l'occasion d'un excellent repas et d'une bonne journée d'amitié.

Nous avons eu aussi le grand plaisir de fêter le 80^e anniversaire de Monsieur TERRIER. En lui renouvelant nos vœux, nous l'assurons, ainsi qu'à Madame TERRIER de toutes les affectueuses amitiés des membres du Club.

Activités

Les réunions ont lieu chaque mercredi après-midi de 14 à 18 heures au centre ménager -1er étage- et vous pourrez y trouver :

- jeux de cartes, jeux divers, tricotage, broderie...
- lectures, information pratiques, culturelles, etc...

Des sorties seront programmées pour 1981.

Repas de fin d'année

Il est prévu pour le samedi 3 janvier 1981 au local habituel de réunion. Des invitations individuelles ont été envoyées. N'oubliez pas de répondre.

Le nouveau Président profite de cette tribune pour remercier au nom de tous les adhérents ceux et celles qui ont collaboré bénévolement, discrètement et toujours efficacement à la création et au maintien du Club.

Il compte sur leur aide pour l'avenir et les en remercie à l'avance.

..+..+..+..+..+..+..+..+..+..

A l'intention de ces futurs candidats spectateurs, une nouvelle rubrique : "Ce qui est permis et ce qui ne l'est pas".
Aujourd'hui :

- LA MELEE -

LA MELEE ORDONNEE.

C'est une ^{mêlée} ordonnée par l'arbitre, en général pour une faute involontaire (en-avant par exemple). La conquête du ballon doit être le résultat d'une poussée facilitant le talonnage régulier du ballon.

A - COMPOSITION DE LA MELEE

La mêlée ordonnée comporte en général huit joueurs, dont trois en première ligne. Aucun autre joueur n'a le droit de venir s'intégrer à cette première ligne de 3 joueurs pendant toute la durée de la mêlée.

B - OBLIGATION DES JOUEURS

- tous les joueurs doivent être liés entre eux,
- chaque pilier doit être lié à son adversaire direct,
- tous les joueurs de première ligne doivent avoir une position normale permettant une poussée effective.

C - INTRODUCTION DU BALLON

Le joueur qui introduit le ballon :

- doit le faire dès que les premières lignes sont en contact,
- doit se placer à 1 mètre environ de la mêlée, dans l'axe, et présenter le ballon à mi-hauteur, entre le sol et les genoux,
- doit lancer le ballon d'un seul mouvement, droit sur la ligne médiane, de façon à ce qu'il touche le sol immédiatement au-delà du 1er joueur.

D - TALONNAGE

- Dès que le ballon a quitté les mains du lanceur, la poussée peut commencer, mais aucun joueur (y compris le talonneur) ne peut lever un pied quelconque,
- dès que le ballon a touché le sol, il est permis à n'importe quel joueur de l'une ou l'autre équipe de tenter de s'emparer du ballon,
- aucun joueur de première ligne ne peut lever simultanément les deux pieds.

IL EST PERMIS

IL EST INTERDIT

- | | |
|--|--|
| 1° Avant que le ballon soit sorti de la mêlée : | :- de retarder volontairement la formation de la mêlée, |
| - de pousser dès que le ballon quitte les mains du lanceur, | :- de pousser prématurément, |
| - de talonner dès que le ballon a touché le sol, | :- d'empêcher l'introduction du ballon, |
| - de quitter la mêlée, à condition d'être en arrière du ballon et de se retirer derrière la ligne de hors-jeu. | :- de lever simultanément les deux pieds du sol, |
| | :- de faire effondrer volontairement la mêlée, |
| | :- de faire rentrer le ballon dans la mêlée quand il en est sorti. |